Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80
E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-433

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
portant sur

Instauration de 3 panneaux « STOP » impasses rue Basse

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route

Vu la demande de la SNCF

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour prévenir les accidents aux abords du passage à niveau 177,

ARRETE

Article 1er: 3 panneaux « STOP » seront installés aux impasses bordant le passage à niveau 177 situé rue Basse à Isbergues

Article 2 : La réglementation en vigueur sera mise en place par la société Miditraçage et les services techniques de la ville

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de la réglementation prévue à l'article 2

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché à l'hôtel de ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 22 OCT. 2024

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

David THELLIER

Publié le 22 OCT. 2024